

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 655

Artikel: Table ouverte : les conditions d'un dialogue
Autor: Burri, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TABLE OUVERTE

Les conditions d'un dialogue

Plutôt terne, le débat de dimanche dernier, à «Table ouverte», à propos du stockage des dépôts moyennement et faiblement radioactifs. Bon début pourtant, avec des Valaisans relevant les incuries du rapport de la CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) sur le problème. Et puis on a eu droit aux salades connues du président Rometsch, qui agrmente son bla-bla d'une expérience débile au moyen d'un (faux?) détecteur de radiations, d'un faux tonneau de faux déchets et d'une vieille montre: démonstration du niveau des arguments coutumiers de la CEDRA.

Côté du public, semble-t-il, deux populations (choix de la TV?). Quelques personnes, jeunes pour la plupart, qui semblent avoir potassé la question et qui arrivent avec des questions fondamentales: quelle est la fiabilité de la méthode scientifique? quel crédit accorder à des spécialistes qui sont d'avis opposés? n'y a-t-il pas une immense présumption à accepter d'hypothéquer l'avenir pour

des siècles? etc... Les autres, hélas, ne sont troublés que par des problèmes de détail: il y a des sources juste au-dessus de la galerie d'accès; les routes du village sont trop étroites pour laisser passer les camions, etc... Et l'impression angoissante que, parmi ceux qui posent ces questions, il y a pas mal d'élus locaux. S'il ne trouve en face de lui que cette opposition-là, M. Rometsch aura la tâche facile.

Le débat était édifiant en ce sens qu'il montrait, une fois de plus, que certains des grands problèmes de notre époque sont mieux abordés par des groupes hors partis qu'au sein des formations politiques traditionnelles. Certes, ce n'est pas la mission d'un élu local que de débattre des grands problèmes, mais ce n'est pas une raison pour laisser techniciens et technocrates s'en emparer. La condition «sine qua non» du bon fonctionnement de la démocratie, c'est aujourd'hui de ménager un espace de pouvoir et de prise de parole aux groupes hors partis, et pas seulement au cours d'une émission de télé. Sous peine d'être privé de dialogue. C'était la leçon de ce débat, leçon qui vaut bien l'heure un peu ennuyeuse passée à le suivre. Combien de téléspectateurs auront tenu le coup?

M. B.

PALAIS FÉDÉRAL

La nouvelle croisade de Kurt Furgler

Les experts en sémantique fédérale y auront vu un double signe: jeudi dernier, Kurt Furgler inaugurerait l'Olma, célébration annuelle de l'agriculture d'outre-Sarine, et vendredi, il représenterait le Conseil fédéral à la Journée des Banquiers 1982. Certes, Kurt Furgler se rend volontiers dans sa ville natale de Saint-Gall; certes, l'Association suisse des banquiers avait inscrit un exposé sur «le droit dans l'Etat totalitaire» à son ordre du jour. Mais le président de la Confédération est cette année aussi

le ministre de l'Agriculture, et le vice-président Aubert avait quitté dès mercredi Lugano, où en principe sa présence était pourtant requise jusqu'à la fin de la conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les pouvoirs locaux. Bref, n'étaient son zèle increvable et son talent pour la figuration intelligente, M. Furgler n'avait rien à faire ni à Saint-Gall ni à Bâle. Dans ces conditions, rien n'interdit d'interpréter ce double déplacement comme un signe de la nouvelle curiosité du juriste Kurt Furgler pour les affaires économiques.

Le département de l'Economie publique a beau trembler de haut en bas à cette idée, le petit père des polices et des mœurs helvétiques songe sérieu-

sement à se recycler dans l'économie. Et cela au moment du grand défi de la crise bien sûr: tout à fait dans l'esprit de Furgler de jouer les redresseurs de conjoncture, et dans la mentalité des radicaux de quitter le navire qui prend l'eau (n'ont-ils pas refile, la caisse fédérale vidée par leurs soins au socialiste Willy Ritschard qui doit s'échiner à régler l'ardoise?) et bien dans l'esprit de leurs manœuvres actuelles de postuler pour Justice et Police (ils seraient ainsi en mesure de soustraire au zèle législatif de Furgler, pour le plus grand profit de leurs alliés patronaux, une loi qui n'est pas encore sous toit, le crédit à la consommation, et un texte attendu pour la prochaine législature, la loi sur les SA).

DU BRIGADIER AU CAPITAINE

Or donc, le scénario pourrait prendre la tournure suivante: en lieu et place du pâle ingénieur Bremi, faible locomotive freinée par le tander Cincera, c'est le juriste Rudolf Friedrich, 60 ans l'an prochain, qui va succéder pour quelques années à Fritz Honegger. L'avocat de Winterthour va reprendre le Département ultra-rodé de la Justice et Police, que le brigadier Furgler pourra laisser tranquillement au capitaine Friedrich, malgré que ce dernier n'ait pas d'expérience dans un exécutif cantonal ou même communal. Comme le fait de laisser à un célibataire le soin de défendre le nouveau droit matrimonial ne constituerait pas forcément un démarrage sérieux, Kurt Furgler, jamais effrayé par le travail, garderait le dossier au moins jusqu'à la session extraordinaire de janvier (dont la convocation sera, notez-le bien, définitivement décidée après l'élection des nouveaux conseillers fédéraux). Après tout, Furgler s'était bien déchargé sur Brugger du dossier de l'avortement; il reprendrait cette fois l'affaire d'un autre; il faudrait avoir bien mauvais esprit pour y voir autre chose qu'un sympathique esprit collégial.

Evidemment, l'arrivée de Kurt Furgler, dont le rythme et le style de travail ont de quoi secouer